

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_2.**

**Point 2 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **Sous réserve de la prise en compte des modifications demandées par les conseillers, le conseil d'administration approuve le projet de procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 34  
Quorum : 17  
Membres présents : 19  
Membres représentés : 6  
Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 21  
Contre : 0  
Abstention : 4  
Pour : 21

Fait à Chambéry, le **10 FEV. 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**10 FEV. 2023**

Transmise au recteur de région académique le :

**10 FEV. 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_3.**

**Point 3 – Renouvellement du label d'université européenne : mission statement UNITA**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Savoie Mont Blanc en date du 18 février 2020 portant sur la participation de l'université Savoie Mont Blanc au projet d'université européenne UNITA ;*

► **Le conseil d'administration approuve la déclaration de mission (« mission statement ») d'UNITA, tel qu'annexée à la présente délibération, dans le cadre du renouvellement du label d'université européenne.**

**Résultat du vote :**

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 34 | Nombre de suffrages exprimés : | 21 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 20 | Abstention :                   | 5  |
| Membres représentés : | 6  | Pour :                         | 21 |
| Nombre de votants :   | 26 |                                |    |

Fait à Chambéry, le

**10 FEV. 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**10 FEV. 2023**

Transmise au recteur de région académique le :

**10 FEV. 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



# UNITA UNIVERSITAS MONTIUM

## CLIMB YOUR FUTURE

### Mission Statement

#### OUR NAME

The words 'unidad, unidade, unità, unitate, unité' inspire our name: UNITA. It evokes the strong links and commonalities that bring us together to create a ground-breaking and innovative alliance aiming at a deeper level of integration. Universitas Montium, written in Latin, stresses a common heritage and the fact that UNITA universities all speak Romance languages, and are committed to fostering linguistic diversity and to the development of rural and cross-border mountain territories. Our slogan 'Climb your future' reflects our commitment to supporting the aspirations of our graduates and our communities by fostering their resilience to cope with life's challenges.

#### WHO WE ARE

We are an alliance of comprehensive research universities with different sizes and trajectories gathering nearly 250.000 students and 21.000 staff members. We are situated in rural, mountain, and cross-border regions across Southern, Western and Central-Eastern Europe, in ecosystems sharing similar challenges and impacted by core-periphery dynamics.

Six of our institutions contributed to launch the UNITA Universitas montium experience in its first phase. From west to east: Universidade de Beira Interior, Universidad de Zaragoza, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université Savoie Mont Blanc, Università di Torino, and Universitatea de Vest din Timișoara.

Four more universities sharing the common features that make up the UNITA identity — especially Romance languages, commitment to the regional development and location in rural, mountain, and cross-border environments — were invited to join our alliance as from the second year, beginning to share some of our activities as associated partners and now they are committed to become full members: *Instituto Politécnico da Guarda, Universidad Pública de Navarra, Università degli Studi di Brescia and Universitatea Transilvania Brașov.*

Two more institutions within the European Higher Education Area partake of our ambitions and some activities as university associated partners: the Haute

#### NOTRE NOM

Les mots « unidad, unidade, unità, unitate, unité » ont inspiré notre nom : UNITA. Il évoque les liens forts et les points communs qui nous rapprochent pour créer une alliance innovante et inédite, visant une plus grande intégration. *Universitas Montium*, en latin, met l'accent sur notre héritage commun et le fait que toutes les universités UNITA parlent des langues romanes et sont engagées dans la promotion de la diversité linguistique et dans le développement des territoires ruraux, transfrontaliers et de montagne. Le slogan « *Climb your future* » reflète notre engagement à soutenir les aspirations de nos étudiantes et étudiants, et de nos communautés, en encourageant leur résilience à affronter les défis se présentant à eux.

#### QUI NOUS SOMMES

Nous sommes une alliance d'universités de recherche et de formation de tailles et trajectoires diverses regroupant plus de 250 000 étudiants et 21 000 membres du personnel. Nous sommes situées dans des zones rurales, montagneuses et transfrontalières dans la partie sud de l'Europe, à l'ouest et au centre, au sein d'écosystèmes partageant des défis similaires et impactés par les dynamiques centre-périphérie.

Six de nos institutions ont contribué au lancement de l'expérience UNITA Universitas Montium lors de sa première phase : d'ouest en est, Universidade de Beira Interior, Universidad de Zaragoza, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université Savoie Mont Blanc, Università di Torino, et Universitatea de Vest din Timișoara.

Quatre autres universités, partageant les caractéristiques communes à l'identité d'UNITA — en particulier les langues romanes, un engagement pour le développement régional et la localisation dans des environnements ruraux et de montagne — ont été invitées à rejoindre notre alliance dès la seconde année, pour qu'ils puissent commencer à partager certaines de nos activités en tant que partenaires associés. Ces universités souhaitent désormais devenir membre à part entière : Instituto Politécnico da Guarda, Universidad Pública de Navarra, Università degli Studi di Brescia et Universitatea Transilvania Brașov.

Deux autres institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur partagent nos ambitions et prennent part à certaines activités en tant que partenaires

Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (Switzerland) and, to the extent of its now limited possibilities and within the aim of supporting the future recovery of its country, the Yuriy Fedkovych Chernivtsi National University (Ukraine).

The UNITA expansion strategy aims at strengthening one of its main objectives — the development of its territories— through the reinforcement of the impact of the four university educational, research and innovation regional clusters in Serra da Estrela, Pyrenees, Alps and Carpathians, the four mountain ranges where UNITA is based.

Our more than fifty associated partners represent different actors in each regional ecosystem, including the socio-economic sector, public authorities, a quality assurance agency, policy makers and civil organizations. Together, we constitute a unique ecosystem that will ensure the transformative impact and the sustainability of our new University model.

The newly established legal entity UNITA Universitas Montium (European Economic Interest Group) will also join as full partner to support the full roll-out of the alliance.

## OUR VALUES

We share a strong commitment to contribute to the development of our societies and territories in a European dimension, including the awareness of a shared European citizenship and the contribution to the permanently ongoing construction of European identity. We actively and increasingly use Romance languages in addition to English in education, research, innovation and management, thus enhancing linguistic diversity and promoting inclusion but also resorting to them as a tool for projecting UNITA beyond Europe taking advantage of our languages in large regions of the world, particularly in the Americas and in Africa.

We are strongly committed to promoting the European democratic values of peace, human dignity and human rights, equality, diversity and inclusion, and to the construction of a fully-fledged European University fostering the European way of life. We believe in:

1. Democratic participation;
2. Societal and civic engagement;
3. Diversity;
4. People empowerment;
5. Inclusiveness;
6. Environmental responsibility.

universitaires associés : la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (Suisse) et dans la mesure de ses possibilités désormais limitées puis dans le but de soutenir le redressement futur de son pays, la Yuriy Fedkovych Chernivtsi National University (Ukraine).

La stratégie d'expansion d'UNITA vise à renforcer l'un de ses objectifs principaux – le développement de ses territoires – grâce au renforcement de l'impact des quatre pôles universitaires régionaux de Serra da Estrela, des Pyrénées, des Alpes et des Carpates, c'est-à-dire, les quatre chaînes montagneuses dans lesquelles UNITA se situe.

Nous avons plus d'une cinquantaine de partenaires associés, qui représentent différents acteurs au sein de chaque écosystème régional dont le secteur socio-économique, les autorités publiques, une agence d'assurance qualité, des décideurs politiques et des associations. Ensemble, nous constituons un écosystème unique qui garantit l'impact transformateur ainsi que la pérennité de notre nouveau modèle d'université.

L'entité légale UNITA Universitas Montium (Groupement Européen d'Intérêt Economique), nouvellement établie, s'associe également en tant que partenaire à part entière afin d'accompagner le déploiement de l'alliance.

## NOS VALEURS

Nous partageons une forte volonté de contribuer au développement de nos sociétés et territoires, et ce, avec une dimension européenne, notamment par la prise de conscience d'une citoyenneté européenne partagée et par la contribution à la construction permanente de l'identité européenne. Nous utilisons activement et de façon croissante les langues romanes, en plus de l'anglais, dans l'enseignement, la recherche, l'innovation et le management, renforçant ainsi la diversité linguistique tout comme la promotion de l'inclusion mais aussi en s'en servant comme d'un outil pour projeter UNITA au-delà des frontières européennes grâce à la valorisation des langues dans de nombreuses régions du monde, plus particulièrement en Amérique et en Afrique.

Nous sommes fortement attachés à la promotion des valeurs démocratiques européennes, qui sont des valeurs de paix, de respect de la dignité humaine et des droits de l'Homme, d'égalité, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'à la construction d'une Université européenne à part entière, encourageant ainsi un style de vie européen. Nous croyons en :

1. La participation démocratique ;
2. L'engagement civique et sociétal ;
3. La diversité ;
4. L'émancipation des personnes ;
5. L'inclusion ;
6. La responsabilité environnementale.

## FUNDAMENTAL PURPOSE

UNITA phase one has laid the foundation for the deep institutional transformation of our institutions envisaged in this mission statement. We are proud to have established:

- a participative governance and effective management structures;
- a UNITA Quality Assurance policy and assessment tools
- the cartography of courses in the three main thematic (Cultural heritage, Circular Economy, Renewable energies) and the corresponding Research & Innovation Hubs;
- a microcredential framework and pilot courses with digital badges;
- the active use of multilingualism through the inter-comprehension methodology;
- new forms of mobility for instance in the rural and mountain areas;
- an initial framework model for the digital campus;
- a space of reflection on European citizenship and identity;
- a model of global outreach for European universities based on Romance languages through the GEMINAE initiative.

In the second phase of UNITA as a genuine European university we will build on these achievements to bring our institutionalised cooperation to the next level, contributing to the educational, scientific and cultural progress of our regions, fostering their sustainable development, strengthening the local innovation ecosystems and supporting their transition to a knowledge-based economy, whilst promoting and accelerating European integration within and beyond them.

As rural, mountain, and cross-border territories, our regions face specific, similar challenges, such as depopulation, brain drain, more costly public services, and core-periphery dynamics. These challenges add up to global ones such as climate change, the digital divide and ageing population. By achieving unprecedented levels of transnational cooperation and seamless mobility, the alliance will be able to respond to these challenges with all the strengths of a large, diverse and vibrant university community. A set of joint strategies covering all aspects of university activity, but always reflecting our foundational commitment with regional development, will turn UNITA into a powerful instrument of European cohesion.

## OBJECTIF FONDAMENTAL

La première phase d'UNITA a préparé les bases pour une transformation profonde de nos institutions, prévue dans cette déclaration de mission (« *mission statement* »). Nous sommes fiers d'avoir établi :

- une gouvernance participative et des structures de gestion effectives ;
- une politique d'assurance qualité et des outils d'évaluation ;
- la cartographie de cours dans les trois thématiques principales (héritage culturel, économie circulaire, énergies renouvelables) ainsi que des hubs de recherche et d'innovation correspondants ;
- un cadre pour la mise en place de micro-accréditations et des cours pilotes avec un système de badge numérique ;
- une utilisation active du multilinguisme grâce à la méthodologie de l'intercompréhension ;
- de nouvelles formes de mobilité, notamment pour les zones rurales et montagneuses ;
- un premier modèle cadre pour le campus virtuel ;
- un espace de réflexion sur la citoyenneté et l'identité européenne ;
- un modèle de rayonnement mondial pour les Universités européennes, basé sur les langues romanes, au travers de l'initiative du programme GEMINAE.

Dans la seconde phase d'UNITA en tant que véritable Université européenne, nous nous appuierons sur ces réalisations pour porter notre coopération institutionnalisée à un niveau supérieur, contribuant ainsi au progrès éducatif, scientifique et culturel de nos régions, en favorisant leur développement de façon durable, pour renforcer l'innovation des écosystèmes locaux et soutenir leur transition vers une économie fondée sur la connaissance tout en promouvant et accélérant l'intégration européenne en leur sein et au-delà.

En tant que territoires ruraux, montagneux et frontaliers, nos régions font face à des défis spécifiques et similaires tels que le dépeuplement, la fuite des cerveaux, l'augmentation du coût des services publics ainsi que la dynamique centre-périphérie. Ces défis s'ajoutent aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la fracture numérique et le vieillissement de la population. En atteignant un niveau sans précédent de coopération transnationale et de mobilité facilitée, l'Alliance sera en mesure de répondre à ces défis avec toutes les forces d'une communauté universitaire vaste, diverse et dynamique. Un ensemble de stratégies conjointes couvrant tous les aspects de l'activité universitaire, mais reflétant toujours notre engagement fondamental en faveur du développement régional, fera d'UNITA un puissant instrument de cohésion européenne.

Our cultural, historic and linguistic bonds constitute the common ground on which cooperation in education, research and innovation will thrive. By promoting inter-comprehension and romance languages learning, UNITA will contribute to multilingualism as an essential element of the European way of life. Romance languages and academic excellence are the two pillars of our attractiveness and competitiveness in the global scene. With more than one billion people speaking our languages, UNITA intends to exchange talents and promote Europe's values and soft power worldwide.

We share a firm willingness to develop and implement a wide variety of shared personalised, multilingual and international study paths for different learner profiles. We cooperate on the basis of mutual trust in a transformational project aiming at establishing new models of increasingly collaborative and integrated teaching and learning, strongly linked to research and innovation, taking advantage of our complementary strengths in different fields and sharing knowledge, savoir-faire and best practices through cooperation with other European alliances.

We have translated these opportunities and challenges in a thriving European University alliance that will finish its pilot phase in 2023 and embark that year on a new 4-year journey set out in a 10 years perspective.

### OUR LONG-TERM VISION

Our long-term vision is to transform the way we cooperate, educate, do research, innovate, and reach out to society. In the coming years and in an expanded structure, the UNITA alliance intends to contribute to the attractiveness of the European Higher Education Area and to the full roll-out of the European Universities Initiative. To make our vision a reality, we have agreed on a workplan for the coming four years and defined milestones for the period after.

Well within 12 years from now, our learners should be able to choose their personalised, multilingual and international study paths from a rich learning offer. Students, academic and administrative staff will benefit from seamless mobility opportunities across the alliance and beyond, including rural experiences. Our institutions will function as innovation incubators within and across their territories matching the ambitions of the European Innovation Agenda and of the European Skills Agenda. We will have deepened and formalised our cooperation with our global partners. We will have substantially diminished carbon

Nos liens culturels, historiques et linguistiques constituent le terrain commun sur lequel la coopération dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de l'innovation pourront s'épanouir. En promouvant l'intercompréhension et l'apprentissage des langues romanes, UNITA contribuera au plurilinguisme comme élément essentiel du style de vie européen. Les langues romanes ainsi que l'excellence académique sont deux piliers de notre attractivité et de notre compétitivité sur la scène globale. Avec plus d'un milliard de personnes parlant nos langues, UNITA a l'intention d'échanger des talents et de promouvoir les valeurs de l'Europe ainsi que son *soft power* à l'international.

Nous partageons une volonté commune de développer et mettre en place une grande variété de cursus qui pourront être personnalisés, plurilingues et internationaux pour différents profils d'apprenants. Nous coopérons sur la base d'une confiance mutuelle dans un projet de transformation visant à établir de nouveaux modèles d'enseignement et d'apprentissage de plus en plus collaboratifs et intégrés, fortement liés à la recherche et à l'innovation, en tirant parti de nos atouts complémentaires dans différents domaines et en partageant les connaissances, le savoir-faire et de meilleures pratiques grâce à la coopération avec d'autres alliances européennes.

Nous avons traduit ces opportunités et défis dans une alliance d'universités européennes prospère dont la phase pilote prendra fin en 2023, pour embarquer dans un nouveau voyage de quatre ans, avec une perspective à dix ans.

### NOTRE VISION A LONG TERME

Notre vision à long terme consiste à transformer la façon dont nous coopérons, éduquons, recherchons, innovons, et atteignons notre société. Dans les prochaines années et en prévision de l'expansion de notre structure, l'alliance UNITA a l'intention de contribuer à l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur et au déploiement complet de l'initiative européenne pour les universités. Pour que notre vision devienne une réalité, nous nous sommes mis d'accord sur un plan de travail pour les quatre prochaines années et avons défini des étapes-clés pour la période suivante.

D'ici les 12 prochaines années, nos apprenants devraient être en mesure de choisir leur parcours d'études de façon personnalisée, multilingue et international à partir d'une offre d'apprentissage enrichie. Les étudiantes, les étudiants, le personnel universitaire et administratif bénéficieront de nombreuses opportunités de mobilité au travers de l'alliance et au-delà, y compris des expériences en milieu rural. Nos institutions fonctionneront comme des incubateurs d'innovation au sein et à travers leurs territoires, à la hauteur des ambitions de l'agenda européen de l'innovation et de l'agenda européen des

emission and implemented strategies for financial sustainability. We want to be a forum for citizen science, a catalyst for European integration and a reliable global player with solutions for digital and green transition, addressing labour market challenges and social or societal issues through the excellent education and training, interdisciplinary knowledge and competencies and innovative research solutions.

Our content focus will be on fields, new and emerging, of direct importance to territorial development, linked to smart specialisation strategies and Sustainable Development Goals. We are currently cooperating in the fields of renewable energies, cultural heritage, and the circular economy, which yield a considerable propagative impact, both in terms of the sustainability of the ecosystems and in terms of employability for students and citizens. New fields will be added to mainstream innovative action of the first phase to all our faculties and departments, thus enhancing the impact of the European Universities Initiative and the performance capacity of the alliance: these new fields will be selected in the domains of Health, Computational and data sciences, Digital Humanities, Social Sciences and Human Sciences.

### OUR TRANSFORMATIVE APPROACH

The first phase of UNITA (2020-2023) has initiated deep transformation in the member universities that will continue and fully roll out during the second phase (2023-2027) and beyond also integrating our four new partners. Thanks to the engagement of our communities, we went beyond what we proposed, supporting our alliance's integration through the synergy of funds from the UNITA constellation of projects and from local, regional and national authorities – a model that we intend to replicate in the second phase.

Participative and inclusive methods to design and implement a model European university are at the core of our everyday action: for the second phase of UNITA +400 students, academic and administrative staff have been involved in the drafting of the proposal. Both university actors (academic and administrative staff, students) and associated partners are represented in the governance and management bodies. Student representation is ensured also in the task teams as well as in the quality assurance task.

compétences. Nous aurons également approfondi et formalisé la coopération avec nos partenaires mondiaux. Nous aurons considérablement réduit nos émissions de carbone et mis en œuvre des stratégies de viabilité financière. Nous voulons être un forum pour la science citoyenne, un catalyseur pour l'intégration européenne et un acteur mondial fiable proposant des solutions pour la transition numérique et écologique, relever les défis du marché du travail et les questions sociales ou sociétales grâce à l'excellence de l'enseignement, de la formation, des connaissances et compétences interdisciplinaires mais également des solutions de recherche innovantes.

Notre contenu sera axé sur les domaines, nouveaux et émergents, d'importance directe pour le développement territorial, lié aux stratégies de spécialisation intelligente et aux objectifs de développement durable. Nous coopérons actuellement dans le domaine des énergies renouvelables, de l'héritage culturel et de l'économie circulaire, qui produisent un impact de diffusion considérable, tant en termes de durabilité des écosystèmes que d'employabilité pour les étudiants et citoyens. De nouveaux champs seront ajoutés pour intégrer l'action innovante de la première phase dans toutes nos facultés et tous nos départements, ce qui renforcera l'impact de l'initiative des Universités européennes et la capacité de rendement de l'alliance : ces nouveaux domaines seront sélectionnés dans le domaine de la santé, des sciences informatiques et des données, des humanités numériques et des sciences humaines et sociales.

### NOTRE APPROCHE TRANSFORMANTE

La première phase d'UNITA (2020-2023) a initié une profonde transformation pour les universités partenaires, qui continuera et sera complètement déployée lors de la seconde phase (2023-2027) et au-delà, avec l'intégration de nos quatre nouveaux partenaires. Grâce à l'implication de nos communautés, nous avons dépassé notre proposition, en soutenant l'intégration de notre alliance grâce à la synergie des fonds de la constellation de projets UNITA ainsi que des fonds d'autorités locales, régionales et nationales. Il s'agit d'un modèle que nous avons l'intention de reproduire dans la deuxième phase.

Les méthodes participatives et inclusives pour concevoir et mettre en place un modèle d'Université européenne sont au cœur de nos actions quotidiennes : pour la deuxième phase d'UNITA, plus de 400 étudiantes et étudiants, membres du personnel académique et administratif ont été impliqués dans l'élaboration de la proposition. Les acteurs universitaires (personnels académiques et administratifs, étudiantes et étudiants) et partenaires associés sont représentés dans les instances de gouvernance et de gestion du projet. La représentation étudiante est également assurée dans les équipes de

We have entrusted our day-to-day cooperation to a series of inter-institutional task teams that will follow step-by-step activity roadmaps they have designed in recent months, guided by the alliance leadership. They will chart and examine the state of play in their field, outline what joint actions they could undertake, assess and accommodate the implementation thereof and, based on evidence found, intensify and widen the scope of the actions taken.

Task teams will collaborate within and across work packages. They are composed of experts in their field, e.g. directors of study or Human Resources officials. They will involve students, staff, stakeholders-associated partners in wider task communities of learners and professionals who execute the tasks at local and alliance level.

To fully capitalize on our strengths together, we have created a 'European Economic Interest Group', as a starting point towards a new model of legal entity serving the purposes of European universities. Through this tool we will design the trajectory to transform the alliance into an institutionalised European university that deals with UNITA assets, accelerates policy convergence, facilitates pooling resources and houses universities that keep their autonomy.

## OUR ACTIONS

For the next phase, we focus our action on five objectives impacting all university missions:

### 1) Fully operational and measurable implementation of alliance tasks and deliverables with academic and societal impact

To this purpose, we will:

- further develop a model for an institutionalised European university through long-term visions and strategies both for effective and inclusive governance at partner and alliance level, and per policy domain, e.g. green, digital, data and open data, sustainability, open science, open education, multilingualism and life-long education;
- set up and maintain governance structures, fully integrating new partners, engaging students, academic and administrative staff, stimulating the involvement of associated partners;
- update and mainstream the UNITA Quality Assurance policy and assessment tools developed during the first

travail ainsi que dans la tâche relative à l'assurance qualité.

Nous avons confié notre coopération quotidienne à une série d'équipes de travail inter-institutionnelles qui suivront, étape par étape, les feuilles de route des activités qu'elles ont conçues au cours des derniers mois, guidées par la direction de l'Alliance. Elles dresseront et examineront l'état des lieux de leur domaine, définiront les actions conjointes qu'elles pourraient entreprendre, évalueront et adapteront leur mise en œuvre et, sur la base des éléments constatés, intensifieront et élargiront la portée des actions entreprises.

Les équipes de travail collaboreront au sein et au travers des lots de travail (*work packages*). Ils sont composés d'experts de leur domaine (ex : directeurs d'études ou responsables en ressources humaines). Ils impliqueront des étudiantes, des étudiants, des personnels, les parties prenantes et les partenaires associés, dans des communautés d'apprenants et de professionnels plus larges qui exécutent les tâches aux niveaux local et de l'alliance.

Pour tirer pleinement parti de nos atouts communs, nous avons créé un « Groupement Européen d'Intérêt Economique » comme point de départ vers un nouveau modèle d'entité juridique qui servirait les objectifs des Universités européennes. Grâce à cet outil, nous concevons la trajectoire nécessaire à la transformation de l'alliance en une Université européenne institutionnalisée qui gère les communs d'UNITA, accélère sa politique de convergence, facilite la mise en commun des ressources et regroupe des universités qui conservent leur autonomie.

## NOS ACTIONS

Pour la prochaine phase, nous ciblons notre action sur 5 objectifs, impactant toutes les missions de l'université :

### 1) Mise en œuvre complète opérationnelle et mesurable des tâches et des livrables de l'alliance ayant un impact académique et sociétal

A ce titre, nous réaliserons les actions suivantes :

- poursuivre le développement d'un modèle institutionnalisé d'Université européenne, à travers une vision de long-terme et des stratégies pour une gouvernance efficace et inclusive, au niveau de l'alliance et de chaque partenaire, dans toutes leurs politiques, par exemple écologique, numérique, données et données ouvertes, durabilité, science ouverte, éducation ouverte, multilinguisme et formation continue ;
- créer et entretenir des structures de gouvernance intégrant pleinement les nouveaux partenaires, impliquant les étudiantes et les étudiants, les personnels

phase, in accordance with the European Standard Guidelines.

2) Support the construction of communities of students, teachers and researchers, and administrative staff through enabling policies for human resources, multilingualism, mobility and the promotion of the European way of life

To this purpose, we will:

- integrate and combine romance languages learning and inter-comprehension in existing degree programmes and produce micro-credentials on those topics,
- create and support intra-alliance communities of students, educators, researchers and innovators, and administrative staff,
- realise seamless mobility opportunities for students and staff by embedding mobility as a structural feature at all levels of the alliance, with a particular emphasis on intra-alliance and rural mobility,
- develop and promote European citizenship, the European way of life and a sense of belonging in rural, mountain and cross-border territories.

3) Develop and implement a wide variety of shared personalised, multilingual and international study paths within, across and beyond the partner institutions

To this purpose, we will:

- support the transformation of learning through programme innovation, providing learners with a unique and labelled UNITA learning experience through shared personalised, multilingual and international study paths,
- produce and label micro-credentials helping lifelong learners to find their way,
- contribute to the definition of a European Degree label,
- innovate teaching and learning in a European context, through teacher and educational support, with a focus on challenge-based and STEAM approach,
- create a UNITA inter-university digital campus as multilingual, multi-site and multi-modal integrated lifelong learning environment.

académiques et administratifs, et stimulant l'implication de nos partenaires associés ;

- mettre à jour et intégrer la politique d'assurance qualité UNITA et les outils d'évaluation développés durant la première phase, conformément aux directives et normes européennes.

2) Soutenir la construction de communautés étudiantes et de personnels par des politiques favorables aux ressources humaines, au multilinguisme, à la mobilité et à la promotion du mode de vie européen

A ce titre, nous réaliserons les actions suivantes :

- intégrer et combiner l'apprentissage des langues romanes et de l'intercompréhension dans les programmes de formation existants et produire des micro-accréditations sur ces sujets ;
- créer et soutenir des communautés intra-alliance d'étudiants, d'éducateurs, de chercheurs et d'innovateurs et de personnel administratif ;
- réaliser des opportunités de mobilité pour les étudiantes et étudiants et le personnel en intégrant la mobilité en tant qu'élément structurel à tous les niveaux de l'alliance, avec un accent particulier sur la mobilité intra-alliance et rurale ;
- développer et promouvoir la citoyenneté européenne, le mode de vie européen et le sentiment d'appartenance européen dans des territoires ruraux, de montagne et transfrontaliers.

3) Développer et mettre en place un large éventail de cursus personnalisés, multilingues et internationaux au sein, au travers et au-delà des institutions partenaires

A ce titre, nous réaliserons les actions suivantes :

- soutenir la transformation des apprentissages via des programmes innovants, proposant ainsi aux apprenantes et apprenants de vivre une expérience unique et labellisée UNITA au travers de cursus partagés, personnalisés, multilingues et internationaux ;
- produire et labelliser des micro-accréditations permettant aux apprenantes et apprenants renforcer leur formation tout au long de la vie et de trouver leur voie ;
- contribuer à la définition d'un label de Diplôme Européen ;
- innover en enseignement dans un contexte européen, par le biais d'un soutien pédagogique, en mettant l'accent sur la pédagogie par projet ou par problème, et l'approche STEAM ;
- créer un campus UNITA inter-universitaire virtuel, comme environnement d'apprentissage multilingue, multisite et multimodal intégré dans l'apprentissage tout au long de la vie.

#### 4) Incubate innovation through territorial engagement

To this purpose, we will:

- create unique and multiple interfaces to facilitate strategic knowledge sharing in our territories;
- do joint project work in existing and emerging alliance focus areas based on complementary strengths and strategies;
- facilitate and transform the sharing of a series of partner services and infrastructures according to identified needs;
- develop international graduate schools in existing and emerging alliance focus areas through research-based academic, practice-oriented and industrial-based training.

#### 5) Ensure dissemination, financial sustainability, green resilience, long-term impact and global outreach

To this purpose, we will:

- ensure internal and external dissemination,
- ensure the financial sustainability and valorize multiple sources of funding,
- reduce our carbon footprint and energy consumption and promote green sustainability in society,
- set up a UNITA impact observatory,
- develop and expand international and inter-alliance partnerships notably through our global GEMINAE network.

#### 4) Incuber l'innovation par l'engagement territorial

A ce titre, nous réaliserons les activités suivantes :

- créer des interfaces uniques et multiples pour faciliter le partage des connaissances stratégiques dans nos territoires ;
- réaliser des projets communs dans les domaines existants et émergents de spécialisation de l'alliance, sur la base de forces et de stratégies complémentaires ;
- faciliter et transformer le partage d'une série de services et d'infrastructures des partenaires en fonction des besoins identifiés ;
- développer des écoles universitaires de recherche internationales dans les domaines cibles, existants et émergents, de l'alliance, avec des formations alimentées par la recherche mais aussi orientées vers les applications.

#### 5) Assurer la diffusion, la soutenabilité financière, la résilience écologique, l'impact de long terme et le rayonnement mondial d'UNITA

A ce titre, nous réaliserons les activités suivantes :

- assurer une diffusion interne et externe ;
- assurer la soutenabilité financière et valoriser des sources de financement multiples ;
- réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie et promouvoir la soutenabilité écologique dans la société ;
- créer un Observatoire d'impact UNITA ;
- développer et étendre les partenariats internationaux et inter-alliance, notamment au travers de notre réseau mondial GEMINAE.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_4.**

**Point 4 – Création de la fédération de recherche ENIGMASS +**

*Vu le code de l'éducation ;*  
*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*  
*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*  
*Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 12 janvier 2023 portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve la création de la fédération de recherche ENIGMASS +.**

**Résultat du vote :**

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 34 | Nombre de suffrages exprimés : | 26 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 20 | Abstention :                   | 0  |
| Membres représentés : | 6  | Pour :                         | 26 |
| Nombre de votants :   | 26 |                                |    |

Fait à Chambéry, le **10 FEV. 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur de région académique le :

**10 FEV. 2023**

**10 FEV 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

| Etablissement          | Rôle Etablissement 2023 | Unité(s) d'origine | Libellé 2023 | Sigle 2023 | Directeur 2023    | Directeurs Adjoints 2023 | Institut(s) principal(aux) 2023 | Proposition CNRS 2023 | Statut unité 2023 | Durée structure (années) | Date de début | Tutelles principales 2023                         | Tutelles secondaires 2023 | Etablissements conventionnés 2023 | Code DR CNRS 2023 | Libellé DR CNRS 2023 | Commentaire du CNRS                                                  |
|------------------------|-------------------------|--------------------|--------------|------------|-------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|---------------|---------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| UNIV SAVOIE MONT BLANC | Tutelle principale      | ...                | ENIGMASS+    |            | MARION Frederique | LEDROIT-GUILLON Fabienne | IN2P3                           | FR                    | création          | 5                        | 01/01/2023    | CNRS, UNIV GRENOBLE ALPES, UNIV SAVOIE MONT BLANC |                           |                                   | 11                | Alpes                | sous réserve avis des sections / CID du CoNRS (session automne 2022) |

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_5.1.**

**Point 5 – Formation et vie universitaire**

**5.1. Capacités offertes limitées (COL) en masters**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 12 janvier 2023 portant sur l'objet de la présente délibération,*

► **Le conseil d'administration approuve les capacités offertes limitées (COL) en masters, telles qu'annexées à la présente délibération, pour l'année universitaire 2023-2024.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 34  
 Quorum : 17  
 Membres présents : 20  
 Membres représentés : 6  
 Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 24  
 Contre : 6  
 Abstention : 2  
 Pour : 18

Fait à Chambéry, le

**14 FEV. 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

**14 FEV. 2023**

Transmise au recteur de région académique le :

**14 FEV. 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

## CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur

ETABLISSEMENT: USMB

| Composante ou domaine | Mention                                                         | Parcours                                                                                   | Capacités d'accueil 2022-2023 |                                                                                                                | Capacités d'accueil 2023-2024 |                                                                                                                | Capacité offerte limitée COL |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                       |                                                                 |                                                                                            | Capacité globale*             | Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire) | Capacité globale*             | Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire) |                              |
| FD                    | Droit des affaires                                              | Droit et contentieux de l'entreprise                                                       | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit des affaires                                              | European and international business law                                                    | 10                            | 3                                                                                                              | 10                            | 3                                                                                                              | 7                            |
| FD                    | Droit notarial                                                  | Droit notarial                                                                             | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit privé                                                     | Droit du dommage corporel                                                                  | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit privé                                                     | Métiers du droit et de la justice                                                          | 22                            | 5                                                                                                              | 22                            | 5                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit public                                                    | Juriste conseil des administrations publiques                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit public                                                    | Métiers du droit et du développement durable de la montagne                                | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| FD                    | Droit international                                             | Droit des relations transfrontalières                                                      | 20                            | 3                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| IAE                   | Management                                                      | Système d'information et innovation numérique FI                                           | 25                            | 5                                                                                                              | 10                            | 5                                                                                                              | 5                            |
| IAE                   | Management                                                      | Système d'information et innovation numérique FA                                           |                               |                                                                                                                | 10                            | 0                                                                                                              | 10                           |
| IAE                   | Management                                                      | Achats et logistique                                                                       | 25                            | 0                                                                                                              | 25                            | 0                                                                                                              | 25                           |
| IAE                   | Management                                                      | Economic and Business Analyst                                                              | 20                            | 5                                                                                                              | 15                            | 3                                                                                                              | 12                           |
| IAE                   | Management                                                      | Direction administrative et financière                                                     | 25                            | 5                                                                                                              | 25                            | 5                                                                                                              | 20                           |
| IAE                   | Management                                                      | European Master in Business Studies                                                        | 30                            | 0                                                                                                              | 30                            | 0                                                                                                              | 0                            |
| IAE                   | Management                                                      | Commerce international - Management de zones export                                        | 20                            | 2                                                                                                              | 25                            | 2                                                                                                              | 23                           |
| IAE                   | Management                                                      | Amélioration de la performance industrielle FI                                             | 25                            | 5                                                                                                              | 10                            | 5                                                                                                              | 5                            |
| IAE                   | Management                                                      | Amélioration de la performance industrielle FA                                             |                               |                                                                                                                | 10                            |                                                                                                                | 10                           |
| IAE                   | Management                                                      | Marketing - Cursus International                                                           | 25                            | 5                                                                                                              | 25                            | 2                                                                                                              | 23                           |
| IAE                   | Management                                                      | Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité Marketing de l'offre et de l'ex | 20                            | 2                                                                                                              | 20                            | 2                                                                                                              | 18                           |
| IAE                   | Management                                                      | Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité E-Business et communication     | 20                            | 2                                                                                                              | 22                            | 2                                                                                                              | 20                           |
| IAE                   | Management                                                      | Banque - Conseiller Clientèle de professionnels                                            | 25                            | 2                                                                                                              | 25                            | 2                                                                                                              | 23                           |
| IAE                   | Tourisme                                                        | Management de l'hôtellerie : revenue management                                            | 22                            | 2                                                                                                              | 23                            | 2                                                                                                              | 21                           |
| IAE                   | Tourisme                                                        | Management International de l'Hôtellerie                                                   | 22                            | 2                                                                                                              | 23                            | 2                                                                                                              | 21                           |
| IAE                   | Tourisme                                                        | Management du tourisme durable                                                             | 22                            | 2                                                                                                              | 23                            | 2                                                                                                              | 21                           |
| IAE                   | Tourisme                                                        | International business and tourism management                                              | 20                            | 10                                                                                                             | 16                            | 1                                                                                                              | 15                           |
| IAE                   | Tourisme                                                        | Management et ingénierie des événements                                                    | 22                            | 2                                                                                                              | 23                            | 3                                                                                                              | 20                           |
| LLSH                  | Français langue étrangère                                       | Français langue étrangère                                                                  | 35                            | 5                                                                                                              | 35                            | 5                                                                                                              | 30                           |
| LLSH                  | Langues étrangères appliquées                                   | Internationalisation des organisations                                                     | 35                            | 5                                                                                                              | 35                            | 5                                                                                                              | 30                           |
| LLSH                  | Langues étrangères appliquées                                   | Analyse de crise et action humanitaire                                                     | 35                            | 7                                                                                                              | 35                            | 7                                                                                                              | 28                           |
| LLSH                  | Langues étrangères appliquées                                   | Développement et internationalisation des entreprises et des territoires                   | 10                            | 2                                                                                                              | 10                            | 2                                                                                                              | 8                            |
| LLSH                  | Patrimoine et musées                                            | Métiers du patrimoine                                                                      | 20                            | 10                                                                                                             | 20                            | 10                                                                                                             | 10                           |
| LLSH                  | Histoire                                                        | Sociétés et cultures, XVIe-XXIe siècles                                                    | 18                            | 0                                                                                                              | 18                            | 0                                                                                                              | 18                           |
| LLSH                  | Mondes anciens                                                  | Histoire du monde gréco-romain classique et tardif                                         | 10                            | 0                                                                                                              | 10                            | 0                                                                                                              | 10                           |
| LLSH                  | Mondes médiévaux                                                | Culture historique et mondes médiévaux                                                     | 15                            | 0                                                                                                              | 15                            | 0                                                                                                              | 15                           |
| LLSH                  | Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales | Interculturalité et métiers de la culture                                                  | 32                            | 5                                                                                                              | 32                            | 5                                                                                                              | 27                           |
| LLSH                  | Psychologie                                                     | Enfant et adolescent                                                                       | 27                            | 4                                                                                                              | 27                            | 4                                                                                                              | 23                           |
| LLSH                  | Psychologie                                                     | Neuropsychologie                                                                           | 30                            | 4                                                                                                              | 30                            | 4                                                                                                              | 26                           |
| LLSH                  | Psychologie                                                     | Prévention                                                                                 | 19                            | 4                                                                                                              | 19                            | 4                                                                                                              | 15                           |
| LLSH                  | Psychologie                                                     | Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents                                        | 20                            | 5                                                                                                              | 20                            | 5                                                                                                              | 15                           |
| LLSH                  | Sociologie                                                      | Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête          | 20                            | 4                                                                                                              | 20                            | 3                                                                                                              | 17                           |
| POLYTEC               | Ingénierie des systèmes complexes                               | Advanced mechatronics                                                                      | 20                            | 15                                                                                                             | 20                            | 15                                                                                                             | 5                            |
| POLYTEC               | Energie solaire                                                 | Energy for solar buildings and cities                                                      | 24                            | 14                                                                                                             | 24                            | 14                                                                                                             | 10                           |
| POLYTEC               | Energie solaire                                                 | Solar energy, law, economics and management                                                | 12                            | 7                                                                                                              | 12                            | 7                                                                                                              | 5                            |
| SCEM                  | Géographie                                                      | Géographie et montagnes                                                                    | 45                            | 5                                                                                                              | 45                            | 5                                                                                                              | 40                           |
| SCEM                  | Géoressources, géorisques, géotechnique                         | Géosciences appliquées à l'ingénierie de l'aménagement                                     | 24                            | 4                                                                                                              | 24                            | 4                                                                                                              | 20                           |
| SCEM                  | Géoressources, géorisques, géotechnique                         | Aléas                                                                                      |                               |                                                                                                                | 12                            | 3                                                                                                              | 9                            |
| SCEM                  | Gestion de l'environnement                                      | Sciences de l'environnement appliquées à la montagne                                       | 42                            | 0                                                                                                              | 42                            | 4                                                                                                              | 38                           |
| SCEM                  | Chimie                                                          | Chimie verte et éco-innovations FI                                                         | 24                            | 4                                                                                                              | 12                            | 4                                                                                                              | 8                            |
| SCEM                  | Chimie                                                          | Chimie verte et éco-innovations FA                                                         |                               |                                                                                                                | 12                            | 0                                                                                                              | 12                           |

|                      |                                                        |                                                           |      |     |      |     |      |
|----------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------|-----|------|-----|------|
| SCEM                 | Informatique                                           |                                                           | 32   | 0   | 32   | 9   | 23   |
| SCEM                 | Mathématiques et applications                          | Modélisation mathématique et analyse appliquée            | 35   | 10  | 35   | 10  | 25   |
| SCEM                 | Physique                                               |                                                           |      |     |      |     |      |
| SCEM                 | Réseaux et télécommunication                           | Électronique, systèmes embarqués et télécommunications FI | 20   | 0   | 7    | 0   | 7    |
| SCEM                 | Réseaux et télécommunication                           | Électronique, systèmes embarqués et télécommunications FA |      |     | 13   | 0   | 13   |
| SCEM                 | Réseaux et télécommunication                           | Télécommunications et réseaux informatiques FI            | 20   | 0   | 7    | 0   | 7    |
| SCEM                 | Réseaux et télécommunication                           | Télécommunications et réseaux informatiques FA            |      |     | 13   | 0   | 13   |
| SCEM                 | STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique | Interface homme environnement                             | 15   | 0   | 15   | 0   |      |
| SCEM                 | STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique | Interface homme matériel                                  | 30   | 0   | 30   | 0   |      |
| SCEM                 | STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique | Motricité humaine                                         | 15   | 0   | 15   | 0   |      |
| SCEM                 | STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique | PCCD                                                      |      |     |      | 5   | 55   |
| LLSH                 | MEEF Premier degré                                     | Premier degré Chambéry (CRPE)                             | 60   |     | 60   |     | 60   |
| LLSH                 | MEEF Premier degré                                     | Premier degré Annecy (CRPE)                               | 60   |     | 60   |     | 60   |
| LLSH                 | MEEF Second degré                                      | Anglais (CAPES)                                           | 25   |     | 25   |     | 25   |
| LLSH                 | MEEF Second degré                                      | Lettres modernes (CAPES)                                  | 20   |     | 20   |     | 20   |
| LLSH                 | MEEF Second degré                                      | Lettres - Histoire et Géographie (CAPLP)                  | 0    |     |      |     |      |
| LLSH / SCEM          | MEEF Second degré                                      | Histoire-Géographie (CAPES)                               | 34   |     | 34   |     | 34   |
| SCEM                 | MEEF Second degré                                      | Mathématiques (CAPES)                                     | 36   |     | 36   |     | 36   |
| SCEM                 | MEEF Second degré                                      | Sciences physiques et chimiques (CAPES)                   | 20   |     | 20   |     | 20   |
| SCEM                 | MEEF Second degré                                      | Education physique et sportive (CAPEPS)                   | 25   |     | 30   |     | 30   |
| LLSH / SCEM          | MEEF, encadrement éducatif                             |                                                           |      |     |      |     |      |
| TOTAL ETABLISSEMENT: |                                                        |                                                           | 1484 | 191 | 1493 | 198 | 1265 |

Pour les diplômes co-accrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.

Les masters MEEF sont présentés dans l'établissement porteur.

\* Capacité TMM (capacité globale): nombre d'étudiants pouvant être inscrits dans une formation

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_5.2.**

**Point 5 – Formation et vie universitaire**

**5.2. Droits d'inscription en français langue étrangère (FLE)**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire en date du 12 janvier 2023 portant sur l'objet de la présente délibération,*

► **Le conseil d'administration approuve les droits d'inscription en français langue étrangère (FLE), tels qu'annexés à la présente délibération, pour l'année 2023.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 34  
 Quorum : 17  
 Membres présents : 20  
 Membres représentés : 6  
 Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 25  
 Contre : 1  
 Abstention : 1  
 Pour : 24

Fait à Chambéry, le **10 FFV 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**



**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur de région académique le :

**10 FEV. 2023**

**10 FEV. 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**I- DIPLOMES ET CERTIFICATIONS EN FRANCAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)**

| U.F.R., ECOLES, INSTITUTS<br>et SERVICES                      | PRESTATIONS                                                                                                                                                                                          | DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | OBSERVATIONS 2023 |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                               |                                                                                                                                                                                                      | 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                   |
| <b>DRI</b>                                                    |                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |
| <b>DEL F-DAL F</b>                                            | Envoi en courrier recommandé du diplôme obtenu.                                                                                                                                                      | Tarifs publics extérieurs :<br>DEL F A1 : 110€<br>DEL F A2 : 110€<br>DEL F B1 : 130 €<br>DEL F B2 : 140€<br>DAL F C1 : 170€<br>DAL F C2 : 180€<br>Tarifs publics USMB :<br>DEL F A1 : 82,50€ (-25%)<br>DEL F A2 : 82,50€ (-25%)<br>DEL F B1 : 91€ (-30%)<br>DEL F B2 : 119€ (-15%)<br>DAL F C1 : 153€ (-10%)<br>DAL F C2 : 162€ (-10%) | Tarifs publics extérieurs :<br>DEL F A1 : 110€<br>DEL F A2 : 110€<br>DEL F B1 : 130 €<br>DEL F B2 : 140€<br>DAL F C1 : 170€<br>DAL F C2 : 180€<br>Tarifs publics USMB :<br>DEL F A1 : 82,50€ (-25%)<br>DEL F A2 : 82,50€ (-25%)<br>DEL F B1 : 91€ (-30%)<br>DEL F B2 : 119€ (-15%)<br>DAL F C1 : 153€ (-10%)<br>DAL F C2 : 162€ (-10%) |                   |
| <b>TCF TP (Tous publics) ou "Normal"</b>                      | Test de positionnement en FLE délivré par le CIEP                                                                                                                                                    | Epreuve obligatoire : 70€<br>Epreuves optionnelles :<br>EE : 40€<br>EO : 60€                                                                                                                                                                                                                                                           | Epreuve obligatoire : 70€<br>Epreuves optionnelles :<br>EE : 40€<br>EO : 60€                                                                                                                                                                                                                                                           |                   |
| <b>TCF ANF (Acquisition de la nationalité française)</b>      | Test de positionnement en FLE destiné à l'acquisition de la nationalité française, délivré par fei                                                                                                   | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |
| <b>TCF CR (Carte de résident)</b>                             | Test de positionnement en FLE destiné à l'acquisition de la carte de résident, délivré par FEI                                                                                                       | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |
| <b>TCF IRN (intégration, résident, nationalité française)</b> | Test de positionnement en FLE destiné à au contrat d'intégration, à l'acquisition de la carte de résident ainsi qu' à l'acquisition de la nationalité française , délivré par FEI (anceinement CIEP) | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 130 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |
| <b>TCF Québec</b>                                             | Test de positionnement en FLE destiné aux candidats à l'immigration au Québec, délivré par le CIEP                                                                                                   | CO : 40€<br>CE : 40€<br>EO : 80 €<br>EE : 40€                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CO : 40€<br>CE : 40€<br>EO : 80 €<br>EE : 40€                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |
| <b>TCF Canada</b>                                             | Test de positionnement en FLE destiné aux candidats à l'immigration au Canada, délivré par le CIEP                                                                                                   | 190 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 190 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |
| <b>TEF Canada</b>                                             | Test de positionnement en FLE destiné aux candidats à l'immigration au Canada délivré par la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)                                                      | CO : 50€<br>CE : 50€<br>EO : 60 €<br>EE : 50€                                                                                                                                                                                                                                                                                          | CO : 50€<br>CE : 50€<br>EO : 60 €<br>EE : 50€                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                   |
| <b>Envoi diplôme</b>                                          | Envoi en courrier recommandé du diplôme obtenu.                                                                                                                                                      | 10 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 10 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                   |

CO = compréhension orale    CE = compréhension écrite    EO = expression orale    EE = expression écrite

**Politique de remboursement des frais d'inscription et de certifications :**
**Inscription certifications**

Forfait de dossier de 20€ restant acquis quelle que soit la raison du désistement

Remboursement possible du reste de l'acompte versé pour le motif suivant :

- Raisons médicales
- Etudiants étrangers contraints de rejoindre leur pays d'origine (refus de renouvellement de carte de séjour, refus de visa, crise sanitaire...)

## II - DIPLOMES UNIVERSITAIRES (D.U.)

| U.F.R., ECOLES, INSTITUTS<br>et SERVICES | PRESTATIONS                                                                                                                                                                                                  | DROITS D'INSCRIPTION |                   | OBSERVATIONS 2023            |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------|------------------------------|
|                                          |                                                                                                                                                                                                              | 2022                 | 2023              |                              |
| Cours intensif semestriel<br>(DUEF)      | Formations semestrielles de 200h réparties sur 12 semaines de cours et comprenant 180h de cours de langue et de culture française pour des publics étrangers + 20h d'ateliers thématiques + 1 projet tutoré. | 1700 € / semestre    | 1700 € / semestre | pas de modification de tarif |

## III - CERTIFICATS UNIVERSITAIRES (C.U.)

| U.F.R., ECOLES, INSTITUTS<br>et SERVICES | PRESTATIONS                                                                                                                                            | DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                        |                                                                                                                                             | OBSERVATIONS 2023            |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                          |                                                                                                                                                        | 2022                                                                                                                                        | 2023                                                                                                                                        |                              |
| Cours intensifs mensuels<br>(C.U.FLE)    | Formations mensuelles de 45h de cours de langue et de culture française pour des publics étrangers, réparties sur 3 semaines de cours (15h/semaine)    | 450 € / mois                                                                                                                                | 450 € / mois                                                                                                                                | pas de modification de tarif |
| Cours intensifs d'été (C.U. FLE)         | Formations mensuelles de 45h de cours de langue et de culture française pour des publics étrangers, réparties sur 3 semaines de cours (15h/semaine)    | 450 € / mois                                                                                                                                | 450 € / mois                                                                                                                                |                              |
| Cours extensifs semestriels<br>(C.U.FLE) | Formations semestrielles de 45h de cours de langue et de culture française pour des publics étrangers, réparties sur 12 semaines de cours (4h/semaine) | . Gratuit pour les étudiants internationaux en programme d'échange et les doctorants USMB<br>. 450 € / semestre pour les publics extérieurs | . Gratuit pour les étudiants internationaux en programme d'échange et les doctorants USMB<br>. 450 € / semestre pour les publics extérieurs |                              |

## IV - AUTRES

| U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES                                   | PRESTATIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | DROITS D'INSCRIPTION                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                 | OBSERVATIONS 2023            |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2022                                                                                                                                                                                                                                            | 2023                                                                                                                                                                                                                                            |                              |
| <b>Préparation aux diplômes et certifications (DELF-DALF, TCF, TEF)</b> | examen blanc en amont d'une session d'examens visant à préparer les candidats au format spécifique de l'examen visé                                                                                                                                                                                                                  | 2h de préparation à 20€ + coût de l'inscription au diplôme ou test pour le DELF A1, DELF A2, DELF B1, TCF Résident, TCF ANF, TCF TP<br><br>4h de préparation à 40€ + coût de l'inscription au diplôme ou test pour le DELF B2, DALF C1, DALF C3 | 2h de préparation à 20€ + coût de l'inscription au diplôme ou test pour le DELF A1, DELF A2, DELF B1, TCF Résident, TCF ANF, TCF TP<br><br>4h de préparation à 40€ + coût de l'inscription au diplôme ou test pour le DELF B2, DALF C1, DALF C3 | pas de modification de tarif |
| <b>"Staff week" FLE</b>                                                 | Semaine de formation en FLE destinée prioritairement aux personnels des universités partenaires et pouvant faire l'objet d'un financement Erasmus+ STT (généralement organisée courant juin)<br>Format 1 semaine x <b>15h</b> de cours + programme d'activités culturelles                                                           | 170 € pour la semaine de formation (hors coût des activités)                                                                                                                                                                                    | 170 € pour la semaine de formation (hors coût des activités)                                                                                                                                                                                    |                              |
| <b>Formation de formateurs</b>                                          | 2 à 3 semaines de formation en FLE destinées prioritairement aux enseignants de français travaillant à l'étranger. Ces sessions de formation seront organisées entre mai et juillet à raison de 20h/semaine.                                                                                                                         | 220 € pour la semaine de formation (hors coût des activités)                                                                                                                                                                                    | 220 € pour la semaine de formation (hors coût des activités)                                                                                                                                                                                    |                              |
| <b>Ateliers thématiques</b>                                             | Plusieurs ateliers thématiques proposés chaque session sur un format de 10h / session (2h/ semaine x 5 semaines). Les thématiques retenues seront communiquées au moins 2 mois avant l'ouverture des cours. Ces ateliers seront animés par des enseignants de l'USMB ou par des étudiants de Master FLE dans le cadre de leur stage. | 50 €                                                                                                                                                                                                                                            | 50 €                                                                                                                                                                                                                                            |                              |
| <b>Cours "sur mesure" (en entreprise ou en groupes spécifiques)</b>     | Possibilité d'offrir des cours pour répondre à une demande spécifique d'un partenaire universitaire ou une entreprise.                                                                                                                                                                                                               | Sur devis<br>Tarif variable selon activité (entre 150 et 200 € / heure de formation / groupe de 15 apprenants maximum)                                                                                                                          | Sur devis<br>Tarif variable selon activité (entre 150 et 200 € / heure de formation / groupe de 15 apprenants maximum)                                                                                                                          |                              |

## Politique de remboursement des frais d'inscription :

Pour tous les D.U. et C.U. :

Forfait de dossier de 100€ restant acquis quelle que soit la raison du désistement

Remboursement possible du reste de l'acompte versé pour l'un des motifs suivants :

- Raisons médicales,
- Refus d'octroi de visa,
- Non obtention du diplôme requis,
- Crise sanitaire (incapacité à suivre les cours en ligne)

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_6.1.**

**Point 6 – Affaires juridiques**

**6.1. Modification de la délégation de pouvoir accordée au président par le conseil d'administration**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le vote émis par le conseil d'administration en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de Monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc ;*

En vertu du code de l'éducation, le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au président de l'université.

► **Le conseil d'administration approuve la délégation de pouvoir modifiée du conseil d'administration accordée au président de l'université Savoie Mont Blanc, telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 34 | Nombre de suffrages exprimés : | 24 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 20 | Abstention :                   | 2  |
| Membres représentés : | 6  | Pour :                         | 24 |
| Nombre de votants :   | 26 |                                |    |

Fait à Chambéry, le **10 FEV. 2023**

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

  
**Philippe GALEZ**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                      |                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Délibération publiée sur le site internet de l'université le :<br><br>Transmise au recteur de région académique le : | <b>10 FEV. 2023</b><br><br><b>10 FEV 2023</b> |
| <p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</p> <p>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p> |                                                                                                                      |                                               |



# Conseil d'Administration

## - Séance du 24 janvier 2023 -

### Point n°6 de l'ordre du jour Affaires juridiques

#### **6.1. Modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration accordée au président de l'université Savoie Mont Blanc**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3, D123-9 à D123-11 et R719-51 à R719-112,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,  
Vu le vote émis par les membres du conseil d'administration en sa séance du 15 décembre 2020, portant élection de Monsieur Philippe GALEZ à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 5 janvier 2021, portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration accordée au président de l'université,  
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 22 novembre 2022, portant modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration accordée au président de l'université,*

#### **Article 1 - Champ de la délégation**

Le conseil d'administration délègue son pouvoir au président de l'université pour tous les actes intéressant les domaines suivants :

##### **1.1. APPROBATION DES CONTRATS ET CONVENTIONS**

Le président de l'université reçoit délégation de pouvoir pour approuver les conventions et contrats, sous réserve des précisions suivantes :

###### **1.1.1. Marchés publics**

Sont exclus de la présente délégation les marchés passés pour un montant supérieur ou égal à 5 000 k€ HT.

###### **1.1.2. Recherche**

Sont exclus de la présente délégation les contrats ayant pour objet les prises de participation, les créations de filiales et de fondations.

###### **1.1.3. Patrimoine**

Sont exclus de la présente délégation les contrats et conventions portant acquisitions et cessions immobilières.

###### **1.1.4. Contrats et conventions hors recherche, hors marchés publics et hors patrimoine**

Sont exclus de la présente délégation les contrats et conventions d'un montant supérieur ou égal à 50 k€ HT.

##### **1.2. ACTION EN JUSTICE ET TRANSACTIONS**

###### **1.2.1. Action en justice**

Le président de l'université est autorisé à engager toute action en justice ainsi que tout acte et procédure afférents.

### 1.2.2. Transactions

Le conseil d'administration délègue au président ses pouvoirs en matière de transaction pour les litiges de toute nature.

Le président rend compte au conseil d'administration lors de la séance suivante des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

## 1.3. DOMAINE FINANCIER

La délégation de pouvoir accordée au président de l'université porte sur les domaines suivants :

### 1.3.1. Budgets rectificatifs

Le conseil d'administration délègue au président le pouvoir d'adopter des budgets rectificatifs (BR) dans les limites suivantes :

- En droits constatés :
  - 10 % des crédits ouverts en fonctionnement au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - 10 % des crédits ouverts en investissement au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - 3 % des crédits ouverts en personnel au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - les recettes seront augmentées à due proportion des crédits ouverts en dépenses.
- En autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE / CP) :
  - 10 % des crédits ouverts en AE / CP en fonctionnement au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - 10 % des crédits ouverts en AE / CP en investissement au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - 3 % des crédits ouverts en AE / CP en personne au dernier BR voté par le conseil d'administration ;
  - les prévisions d'encaissement seront augmentées, si nécessaire, au vu des documents fournis.
- Pour chaque limite définie supra, le montant cumulé de l'ensemble des BR ne pourra excéder le pourcentage des crédits ouverts au dernier BR approuvé par le conseil d'administration.
- Aucun prélèvement sur fonds de roulement ne pourra être opéré.
- Le nombre de BR ne pourra excéder deux par année civile.

Le président rend compte au conseil d'administration lors de la séance suivante des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

### 1.3.2. Subventions, cotisations et tarifs

#### a) Subventions

- L'approbation des demandes de subventions auprès de personnes physiques ou morales, privées ou publiques, notamment dans le cadre des relations de l'université avec les collectivités territoriales, les instances européennes et ses partenaires externes.
- L'approbation des demandes d'attribution de subventions, au profit de personnes physiques ou morales, privées ou publiques, d'un montant inférieur à 20 k€ HT.

#### b) Cotisations et adhésions

- L'approbation des cotisations et adhésions des composantes et services à divers organismes en lien avec les missions de l'université, d'un montant inférieur à 10 k€ HT.

#### c) Tarifs

- La fixation des tarifs des prestations proposées par l'université.  
Sont exclus du champ de la présente délégation les tarifs se rapportant aux droits d'inscription et aux droits complémentaires facultatifs.

### 1.3.3. Sortie d'inventaire de biens mobiliers

Délégation est donnée pour les biens d'une valeur d'acquisition unitaire d'un montant inférieur à 10 k€ HT.

### 1.3.4. Dons et legs

Délégation est donnée pour les dons et legs affectés.

**1.3.5. Remises de diplômes, remises de prix et cadeaux**

Délégation est donnée pour les remises de diplômes, remises de prix et cadeaux au profit d'étudiants, personnels, personnalités extérieures et institutions partenaires.

**1.3.6. Action sociale**

Délégation est donnée pour les aides d'urgence, les dons et les prêts accordés aux personnels de l'université dans le cadre de l'action sociale.

**Article 2 - Délégation de signature**

La présente délégation ne fait pas obstacle à ce que le président de l'université délègue dans ces domaines sa signature, conformément aux dispositions de l'article L712-2 du code de l'éducation.

**Article 3 - Durée**

La présente délibération est valable, sauf délibération contraire adoptée selon les mêmes formes, jusqu'à la fin du mandat du président de l'université actuellement en exercice.

**Article 4 - Information du conseil d'administration**

Le président de l'université rend compte au conseil d'administration, trois fois par année universitaire, des décisions prises en vertu de la présente délégation, à l'exception des domaines visés aux articles 1.2.2 et 1.3.1 pour lesquels le président rend compte au conseil d'administration lors de la plus proche séance.

**Article 5 - Exécution**

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délégation.

## 6. Affaires juridiques

### 6.2. Adhésions diverses pour approbation

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 du code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

► Le conseil d'administration approuve l'adhésion suivante :

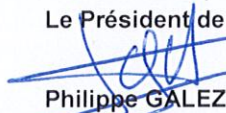
| N° Adhésion USMB | Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1 | Partenaire(s)                                             | Pv : Privé<br>P : Public | Type de contrat                         | Objet de la convention                                                                                                                                                                                                                                                                | Date effet   | Date fin   | Durée en année et en jours | Dépense/ Recette/ Sans incidences financières | Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.) |
|------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|----------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 2023-002         | SCDBU                                            | Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) | P                        | Confirmation de participation au marché | Confirmation de participation au marché Lexis Nexis 2023-2026 en application de la convention unique de constitution d'adhésion au groupement de commandes permanent porté par l'Abes n° Abes-GC-134 signée le 18/12/2020 et présentée pour information au CA de l'USMB le 25/05/2020 | Janvier 2023 | 31/12/2026 | 4 ans                      | D                                             | 81 475,20 € TTC                                            |

#### Résultat du vote :

|                       |    |                                |    |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Membres en exercice : | 34 | Nombre de suffrages exprimés : | 26 |
| Quorum :              | 17 | Contre :                       | 0  |
| Membres présents :    | 20 | Abstention :                   | 0  |
| Membres représentés : | 6  | Pour :                         | 26 |
| Nombre de votants :   | 26 |                                |    |

Fait à Chambéry, le 10 FEV. 2023

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

  
Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur de région académique le :

10 FEV. 2023

10 FEV. 2023

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 24 janvier 2023**  
**N° 2023.01.24\_7.**

**Point 7 – Commissions du conseil d'administration : désignation des membres étudiants**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

► Le conseil d'administration approuve les désignations suivantes :

| Commissions                              | Sièges vacants                            | Candidatures avant la séance | Candidatures pendant la séance | Etudiants désignés par le conseil d'administration |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Commission des affaires générales</b> | Deux représentants du collège des usagers | Thibault MACE<br>Kylan QUAY  |                                | Thibault MACE<br>Kylan QUAY                        |
| <b>Commission des finances et moyens</b> | Deux représentants du collège des usagers | Thibault MACE                |                                | Thibault MACE                                      |
| <b>Commission des statuts</b>            | Deux représentants du collège des usagers | Thibault MACE                | Rémy DUMONT                    | Thibault MACE<br>Rémy DUMONT                       |

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 34  
Quorum : 17  
Membres présents : 20  
Membres représentés : 6  
Nombre de votants : 26

Nombre de suffrages exprimés : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 26

Fait à Chambéry, le **10 FEV. 2023**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

  
Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur de région académique le :

**10 FEV. 2023**

**10 FEV. 2023**

**Modalités de recours contre la présente délibération** : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.